DECRET N° 0 2 4 / 0 7 8 5 1/PM DU 3 1 DEC 2024 portant nomination d'un responsable au Ministère de la Santé Publique.-

## LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution;

- Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 35/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
- Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DECRETE:

ARTICLE 1<sup>er</sup>.- Est, à compter de la date de signature du présent décret, normé au poste ci-après au Ministère de la Santé Publique :

## **HOPITAUX CENTRAUX**

## HOPITAL LAQUINTINIE DE DOUALA

<u>Directeur</u>: Madame NDOM IDJEM Marie Solange épouse EBONGUE MANGA, Médecin Cardiologue (Matricule 651271-G), précédemment Conseiller Médical et Chef du Service de Cardiologie à l'Hôpital Laquintinie de Douala, en remplacement de Monsieur ESSOMBA Noël Emmanuel, appelé à d'autres fonctions.

<u>Article 2</u>.- Le présent décret sera publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.-



